

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

FANGA B+ SUPREME

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: BE2020-0001

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0021701-0000

Table des matières

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	1
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) du produit	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	4
2.2. Type(s) de formulation	4
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	5
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)	6
4.1. Description de l'utilisation	6
4.2. Description de l'utilisation	8
4.3. Description de l'utilisation	10
4.4. Description de l'utilisation	13
4.5. Description de l'utilisation	14
4.6. Description de l'utilisation	16
4.7. Description de l'utilisation	19
4.8. Description de l'utilisation	20
4.9. Description de l'utilisation	22
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	25
5.1. Consignes d'utilisation	25
5.2. Mesures de gestion des risques	26
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	27
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	28
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	28
6. AUTRES INFORMATIONS	29

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	FANGA B+ SUPREME EXTRA RONGEURS SUPER RONGEURS TOP RONGEURS ERADIK RONGEURS CRACK RONGEURS MULOCAM
---------------------------------	--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	TRIPLAN SA
	Adresse	BP 258 LA POSTE FRANCAISE AD500 ANDORRA LA VELLA France
Numéro de l'autorisation		BE2020-0001
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0021701-0000
Date de l'autorisation		10/03/2016
Date d'expiration de l'autorisation		01/07/2024

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	AEDES PROTECTA
Adresse du fabricant	75 Rue d'Orgemont 95210 Saint-Gratien France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu Dit Douillac 81310 Parisot France

Nom du fabricant	EDIALUX
Adresse du fabricant	ZA MACON EST 01750 REPLONGES France
Emplacement des sites de fabrication	EDIALUX BRETAGNE - ZA DE KERAMPAOU 29140 MELGVEN France

Nom du fabricant	FARMAVIT OOD
Adresse du fabricant	Bul Tsar Boris III, n°63, Office n°1 1612 Sofia Bulgarie
Emplacement des sites de fabrication	Industrialna str.2 - Pleven District 5960 Guliantsi Bulgarie

Nom du fabricant	HDA
------------------	-----

Adresse du fabricant	ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France
Emplacement des sites de fabrication	ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France

Nom du fabricant	INDUSTRIALCHIMICA SRL
Adresse du fabricant	Via Sorgaglia 40 35020 Arre (PD) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Sorgaglia 40 35020 Arre (PD) Italie

Nom du fabricant	IRIS
Adresse du fabricant	1126A, Avenue du moulinas, Route de Saint Privat 30340 Salindres France
Emplacement des sites de fabrication	1126A, Avenue du moulinas, Route de Saint Privat 30340 Salindres France

Nom du fabricant	NOXIMA
Adresse du fabricant	Carrefour Jean Monnet/ Lacroix Saint-Ouen 60201 Compiègne France
Emplacement des sites de fabrication	Carrefour Jean Monnet/ Lacroix Saint-Ouen 60201 Compiègne France

Nom du fabricant	PROFARM SA
Adresse du fabricant	Industrial Area of Thessaloniki, Entrance A, O.T. 20, Buildings 30 and 53 57022 Sindos Grèce
Emplacement des sites de fabrication	Industrial Area of Thessaloniki, Entrance A, O.T. 20, Buildings 30 and 53 57022 Sindos Grèce

Nom du fabricant	RATOUCY SAS
Adresse du fabricant	29 Rue de la Forêt LOOZE - BP 145 89303 Joigny Cedex France
Emplacement des sites de fabrication	29 rue de la foret 89300 LOOZE France

Nom du fabricant	SO FAR FRANCE
Adresse du fabricant	ZA DU DREVERS BP 02 29190 PLEYBEN France
Emplacement des sites de fabrication	ZA DU DREVERS BP 02 29190 PLEYBEN France

Nom du fabricant	FARMA-CHEM S.A.
Adresse du fabricant	Industrial Area of Sindos P.O. BOX 1026 Block 53 Zone C 57022 THESSALONIKI Grèce
Emplacement des sites de fabrication	Industrial Area of Sindos P.O. BOX 1026 Block 53 Zone C 57022 THESSALONIKI Grèce

Nom du fabricant	AGGRESS
Adresse du fabricant	EL. VENIZELOU 158 A 16341 Athens Grèce
Emplacement des sites de fabrication	ARMA THEBES 32200 Voiotia Grèce

Nom du fabricant	AGROLOGY SA
Adresse du fabricant	P.O. BOX 1089 Industrial Area of Thessaloniki 57022 THESSALONIKI Grèce
Emplacement des sites de fabrication	P.O. BOX 1089 Industrial Area of Thessaloniki 57022 THESSALONIKI Grèce

Nom du fabricant	FHS
Adresse du fabricant	2 RUE DE LA TETE A LOUP – ZAC DE GRANDCHAMP 77440 OCQUERRE France
Emplacement des sites de fabrication	2 RUE DE LA TETE A LOUP – ZAC DE GRANDCHAMP 77440 OCQUERRE France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Brodifacoum
Nom du fabricant	ACTIVA S.R.L
Adresse du fabricant	Via Feltre 32 20132 Milan Italie
Emplacement des sites de fabrication	Dr. TEZZA S.R.L. Via Tre Ponti 22 37050 S. Maria di Zevio (VR) Italie

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	substance active	56073-10-0	259-980-5	0,001
Monopropylene glycol	propane-1,2-diol	Substance non active	57-55-6	200-338-0	2,4836
Triethanolamine	2,2',2-nitrioltriéthanol	Substance non active	102-71-6	203-049-8	0,0172

2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	
Conseils de prudence	

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 4.1. Souris domestiques, rats, campagnols communs, mulots - Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Apodemus sylvaticus</i> Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Apodemus sylvaticus</i> Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Microtus arvalis</i> Nom commun: autre: Campagnol des champs Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Microtus arvalis</i> Nom commun: autre: Campagnols des champs Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur.</p>
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts

	Description détaillée: Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.- Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Rats (<i>R. norvegicus</i>, <i>R. rattus</i>): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres. Souris domestiques (<i>M. musculus</i>): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres. Mulots (<i>A. sylvaticus</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage t...</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Produits d'appât:</p> <p>Rats (<i>R. norvegicus</i>, <i>R. rattus</i>): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres.</p> <p>Souris domestiques (<i>M. musculus</i>): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.</p> <p>Mulots (<i>A. sylvaticus</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.</p> <p>Campagnols communs (<i>M. arvalis</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet ou en vrac:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans: <ul style="list-style-type: none"> - Sac (sac en papier avec ou sans film PE) 3-5-10-15-20-25kg. - Seau PE 3-5-10-15-18-20kg. - Boîte en carton 3-5-10-12-15-20-50kg. • Le vrac est emballé dans: <ul style="list-style-type: none"> - Sachets PE/PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballé dans boîte en carton (3-5-10-12-15-18-20 kg). - Sac en papier avec ou sans film PE (3-5-10-15-20-25kg). - Seau PE (3-5-10-15-18-20-25kg). - Boîte en carton avec film PE à l'intérieur (3-5-10-12-15-20-50kg). <p>Taille minimale de l'emballage de 3 kg.</p>

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Suivez toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 4.2. Souris domestiques, rats, campagnols communs, mulots - Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir

	<p>Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: Apodemus sylvaticus Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: Apodemus sylvaticus Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: Microtus arvalis Nom commun: autre: Campagnol des champs Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: Microtus arvalis Nom commun: autre: Campagnol des champs Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Formulation de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.- Points d'appâts couverts et protégés.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Rats (<i>R. norvegicus</i>, <i>R. rattus</i>): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres. Souris domestiques (<i>M. musculus</i>): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres. Mulots (<i>A. sylvaticus</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage t...</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Produits d'appât:</p> <p>Rats (<i>R. norvegicus</i>, <i>R. rattus</i>): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres.</p> <p>Souris domestiques (<i>M. musculus</i>): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.</p> <p>Mulots (<i>A. sylvaticus</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.</p> <p>Campagnols communs (<i>M. arvalis</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet ou en vrac:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans: <ul style="list-style-type: none"> - Sac (sac en papier avec ou sans film PE) 3-5-10-15-20-25kg. - Seau PE 3-5-10-15-18-20kg. - Boîte en carton 3-5-10-12-15-20-50kg. • Le vrac est emballé dans: <ul style="list-style-type: none"> - Sachets PE/PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballé dans boîte en carton (3-5-10-12-15-18-20 kg). - Sac en papier avec ou sans film PE (3-5-10-15-20-25kg). - Seau PE (3-5-10-15-18-20-25kg).

- Boîte en carton avec film PE à l'intérieur (3-5-10-12-15-20-50kg). Taille minimale de l'emballage de 3 kg.
--

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques. Placez les points d'appâtage dans des zones non inondables.
- Remplacez tout appât dans les points d'appât où il a été endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.
- Suivez toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour une utilisation en extérieur, les points d'appâts doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas utiliser ce produit dans les terriers.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 4.3. Souris domestiques, rats, campagnols communs, mulots - Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Zones ouvertes extérieures, décharges et déchetteries

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Apodemus sylvaticus</i> Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Apodemus sylvaticus</i> Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Microtus arvalis</i> Nom commun: autre: Campagnol des champs Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Microtus arvalis</i> Nom commun: autre: Campagnol des champs Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur autre: Autre</p> <p>Zones ouvertes extérieures, décharges et déchetteries</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Formulation de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.- Points d'appâts couverts et protégés.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats (<i>R. norvegicus</i> , <i>R. rattus</i>): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres. Souris domestiques

	<p>(M. musculus): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres. Mulots (A. sylvaticus): 50 g d'appâts par point d'appâtage t...</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Produits d'appât:</p> <p>Rats (R. norvegicus, R. rattus): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres.</p> <p>Souris domestiques (M. musculus): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.</p> <p>Mulots (A. sylvaticus): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.</p> <p>Campagnols communs (M. arvalis): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet ou en vrac:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans: <ul style="list-style-type: none"> - Sac (sac en papier avec ou sans film PE) 3-5-10-15-20-25kg. - Seau PE 3-5-10-15-18-20kg. - Boîte en carton 3-5-10-12-15-20-50kg. • Le vrac est emballé dans: <ul style="list-style-type: none"> - Sachets PE/PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballé dans boîte en carton (3-5-10-12-15-18-20 kg). - Sac en papier avec ou sans film PE (3-5-10-15-20-25kg). - Seau PE (3-5-10-15-18-20-25kg). - Boîte en carton avec film PE à l'intérieur (3-5-10-12-15-20-50kg). <p>Taille minimale de l'emballage de 3 kg.</p>

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques. Placez les points d'appât dans des zones non inondables.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour une utilisation en extérieur, les points d'appâts doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser ce produit dans les terriers.

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4.4. Souris domestiques - Professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Formulation de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.- Points d'appâts couverts et protégés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres Nombre et fréquence des applications: Produits d'appât:

	- Souris domestiques (<i>M. musculus</i>): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet ou en vrac:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans: <ul style="list-style-type: none"> - Sac (sac en papier avec ou sans film PE) 3-5-10-15-20-25kg. - Seau PE 3-5-10-15-18-20kg. - Boîte en carton 3-5-10-12-15-20-50kg. • Le vrac est emballé dans: <ul style="list-style-type: none"> - Sachets PE/PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballé dans boîte en carton (3-5-10-12-15-18-20 kg). - Sac en papier avec ou sans film PE (3-5-10-15-20-25kg). - Seau PE (3-5-10-15-18-20-25kg). - Boîte en carton avec film PE à l'intérieur (3-5-10-12-15-20-50kg). <p>Taille minimale de l'emballage de 3 kg.</p>

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'utilisation

Tableau 4.5. Rats, mulots, campagnols communs – Professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Apodemus sylvaticus</i> Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Apodemus sylvaticus</i> Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Microtus arvalis</i> Nom commun: autre: Campagnol des champs Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Microtus arvalis</i> Nom commun: autre: Campagnol des champs Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Formulation de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.- Points d'appâts couverts et protégés.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Rats (<i>R. norvegicus</i>, <i>R. rattus</i>): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres Mulots (<i>A. sylvaticus</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres Campagnols communs (<i>M. arvalis</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous le...</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Produits d'appât: Rats (<i>R. norvegicus</i>, <i>R. rattus</i>): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres</p>

	Mulots (<i>A. sylvaticus</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres Campagnols communs (<i>M. arvalis</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet ou en vrac: <ul style="list-style-type: none"> • Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans: <ul style="list-style-type: none"> - Sac (sac en papier avec ou sans film PE) 3-5-10-15-20-25kg. - Seau PE 3-5-10-15-18-20kg. - Boîte en carton 3-5-10-12-15-20-50kg. • Le vrac est emballé dans: <ul style="list-style-type: none"> - Sachets PE/PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballé dans boîte en carton (3-5-10-12-15-18-20 kg). - Sac en papier avec ou sans film PE (3-5-10-15-20-25kg). - Seau PE (3-5-10-15-18-20-25kg). - Boîte en carton avec film PE à l'intérieur (3-5-10-12-15-20-50kg). Taille minimale de l'emballage de 3 kg.

4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.5.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.6. Description de l'utilisation

Tableau 4.6. Souris domestiques, rats, mulots, campagnols communs – Professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: house mouse Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Apodemus sylvaticus</i> Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Apodemus sylvaticus</i> Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Microtus arvalis</i> Nom commun: autre: Campagnol des champs Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Microtus arvalis</i> Nom commun: autre: Campagnol des champs Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Formulation de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.- Points d'appâts couverts et protégés.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Rats (<i>R. norvegicus</i>, <i>R. rattus</i>): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres Souris domestiques (<i>M. musculus</i>): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres Mulots (<i>A. sylvaticus</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tou...</p>

	<p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Produits d'appât:</p> <p>Rats (<i>R. norvegicus</i>, <i>R. rattus</i>): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres</p> <p>Souris domestiques (<i>M. musculus</i>): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p> <p>Mulots (<i>A. sylvaticus</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p> <p>Campagnols communs (<i>M. arvalis</i>): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet ou en vrac:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans: <ul style="list-style-type: none"> - Sac (sac en papier avec ou sans film PE) 3-5-10-15-20-25kg. - Seau PE 3-5-10-15-18-20kg. - Boîte en carton 3-5-10-12-15-20-50kg. • Le vrac est emballé dans: <ul style="list-style-type: none"> - Sachets PE/PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballé dans boîte en carton (3-5-10-12-15-18-20 kg). - Sac en papier avec ou sans film PE (3-5-10-15-20-25kg). - Seau PE (3-5-10-15-18-20-25kg). - Boîte en carton avec film PE à l'intérieur (3-5-10-12-15-20-50kg). <p>Taille minimale de l'emballage de 3 kg.</p>

4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage au besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.6.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.6.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.6.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.7. Description de l'utilisation

Tableau 4.7. Souris domestiques – Grand public – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres Nombre et fréquence des applications: Produits d'appât: Souris domestiques (<i>M. musculus</i>): 30-40 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	FANGA B+ SUPREME est fourni en sachets • Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans: - Seau PE. - Boîte en carton - Boîte en métal sans vernis. - Emballage HDPE. - Station d'appâts (PET / PP / PE / PVC) avec une capacité de 135cm ³ et 235cm ³ .

4.7.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.7.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.7.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.7.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.7.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.8. Description de l'utilisation

Tableau 4.8. Rats, mulots, campagnols communs – Grand public – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes
	Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: adultes

	<p>Nom scientifique: autre: Apodemus sylvaticus Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: Apodemus sylvaticus Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: Microtus arvalis Nom commun: autre: Campagnol des champs Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: Microtus arvalis Nom commun: autre: Campagnol des champs Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Rats (R. norvegicus, R. rattus): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres Mulots (A. sylvaticus): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres Campagnols communs (M. arvalis): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous le...</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Produits d'appât:</p> <p>Rats (R. norvegicus, R. rattus): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres</p> <p>Mulots (A. sylvaticus): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p> <p>Campagnols communs (M. arvalis): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans: <ul style="list-style-type: none"> - Seau PE - Boîte en métal sans vernis. - Emballage HDPE. - Boîte en carton. - Station d'appât (PET/PP/PE/PVC) avec une capacité de 135cm³ et 235cm³. <p>Conditionnement maximum de 150 g.</p>

4.8.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.8.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.8.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.8.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.8.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.9. Description de l'utilisation

Tableau 4.9. Rats, mulots, campagnols communs - Grand public - Extérieur autour des bâtiments.

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: adultes

	<p>Nom scientifique: autre: Apodemus sylvaticus Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: Apodemus sylvaticus Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: Microtus arvalis Nom commun: autre: Campagnol des champs Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: autre: Microtus arvalis Nom commun: autre: Campagnol des champs Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Rats (R. norvegicus, R. rattus): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres Mulots (A. sylvaticus): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres Campagnols communs (M. arvalis): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous le...</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Produits d'appât:</p> <p>Rats (R. norvegicus, R. rattus): 100 g d'appâts par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres</p> <p>Mulots (A. sylvaticus): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p> <p>Campagnols communs (M. arvalis): 50 g d'appâts par point d'appâtage tous les 1 à 2 mètres</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>FANGA B+ SUPREME est fourni en sachet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sachets PE/PP (20-25-30-40-50-100g) sont emballés dans: <ul style="list-style-type: none"> - Seau PE - Boîte en métal sans vernis. - Emballage HDPE. - Boîte en carton. - Station d'appât (PET/PP/PE/PVC) avec une capacité de 135cm³ et 235cm³. <p>Conditionnement maximum de 150 g.</p>

4.9.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacez tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.9.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.9.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.9.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.9.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

UTILISATEURS PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.
- Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

UTILISATEURS GRAND PUBLIC

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).

- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).

Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.

- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.

- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

UTILISATEURS PROFESSIONNELS

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine). - Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

UTILISATEURS GRAND PUBLIC

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs). - Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.

- Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations nationales spécifiques].

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [insérer les informations nationales spécifiques]».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 2 ans

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

-Ce produit contient un agent amérisant et un colorant